

LR

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'ÉDUCATION NATIONALE.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

Le Ministre de l'Éducation nationale,
Secrétaire d'Etat

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire, scientifique ou pittoresque et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la Commission Départementale des monuments naturels et des sites de l'AUBE dans sa séance du 24 Octobre 1941

ARRETE :

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par la totalité du parc du château de Brienne, Communes de Brienne-le-château et de Brienne-la-Vieille (AUBE), avec les terrains constituant la perspective postérieure du château, limitée à la rivière de l'Aube.

Parcelles cadastrales visées:

Commune de BRIENNE-le-CHÂTEAU:

Section A : 1.3.5.36 à 38.40.42.43 à 66.68 à 98
100 à 113.115 à 117.119.

Commune de BRIENNE-la-VIEILLE:

Section G : 1619.1624 à 1626.1628bis.1629.1633
à 1649.

Propriétaires intéressés :

Commune de BRIENNE-le-CHÂTEAU

Parcelles n° 42 et 43. Cme de Brienne le Château.
1.3.5.36.37 & 38, 100 à 113. M.ABRAND à Paris 3rue Copernic
52à 58. M.LONDONCHUTZ Louis à Paris 113
rue de Courcelles Israélite- s'adresser
à Mee Couche avoué à Troyes (Aube)
40.44 à 48.50.51.59.60 à 66.68 à 98.115
116.117.119. M.VAGDEAUX Charles, proprié-
taire à Brienne-le-Château (Aube)

Commune de BRIENNE-la-VIEILLE :

n°1628bis.1629.1638 à 1647. M.Charles VAGDEAUX pro-
priétaire à Brienne-le-Château (Aube) & 1619.1624 à
1626.1633 à 1637.
S.N.C.F. 1649.



119 (par son plan)
1631 façade de la site
1635-16.37
1648-164 c/ par son plan

345-J.4007 38.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire des communes de Brienne-le-Château et de Brienne-la-Vieille et aux propriétaires intéressés ou à leur représentant qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ARTICLE 3

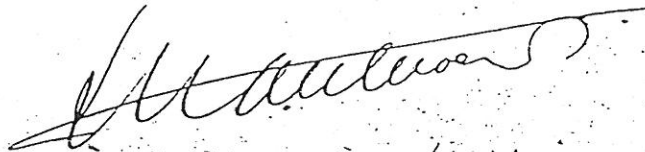
Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté d'Inscription sur l'inventaire des Sites en date du 24 Août 1942

Paris, le - 3 FEVR 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

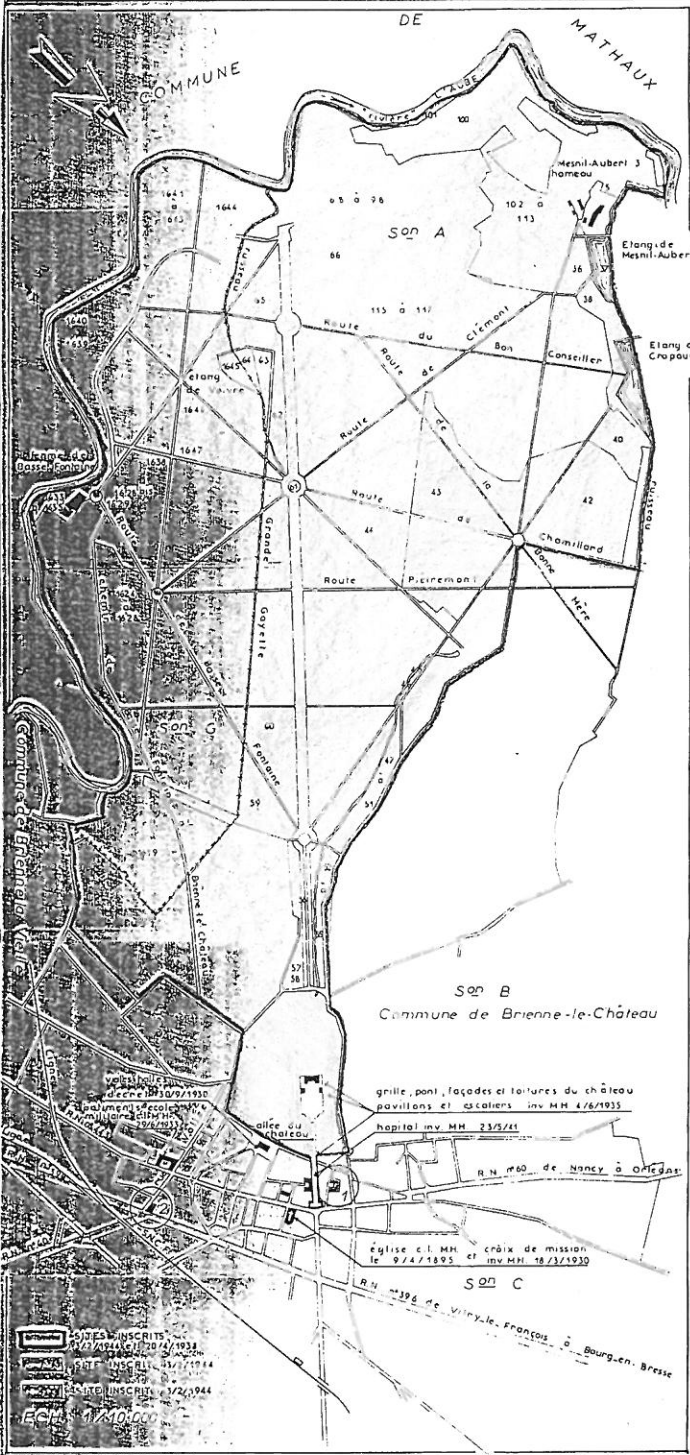


signé : Hauwecan



AUBE
BRIENNE-LE-CHATEAU
 CHEF-LIEU DE CANTON
 ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE
PARC DU CHATEAU-LA GRAND-COUR
 MAISON ANCIENNE

MICHELIN AU 200.000
 carte n°1 - pl. 1 & 14

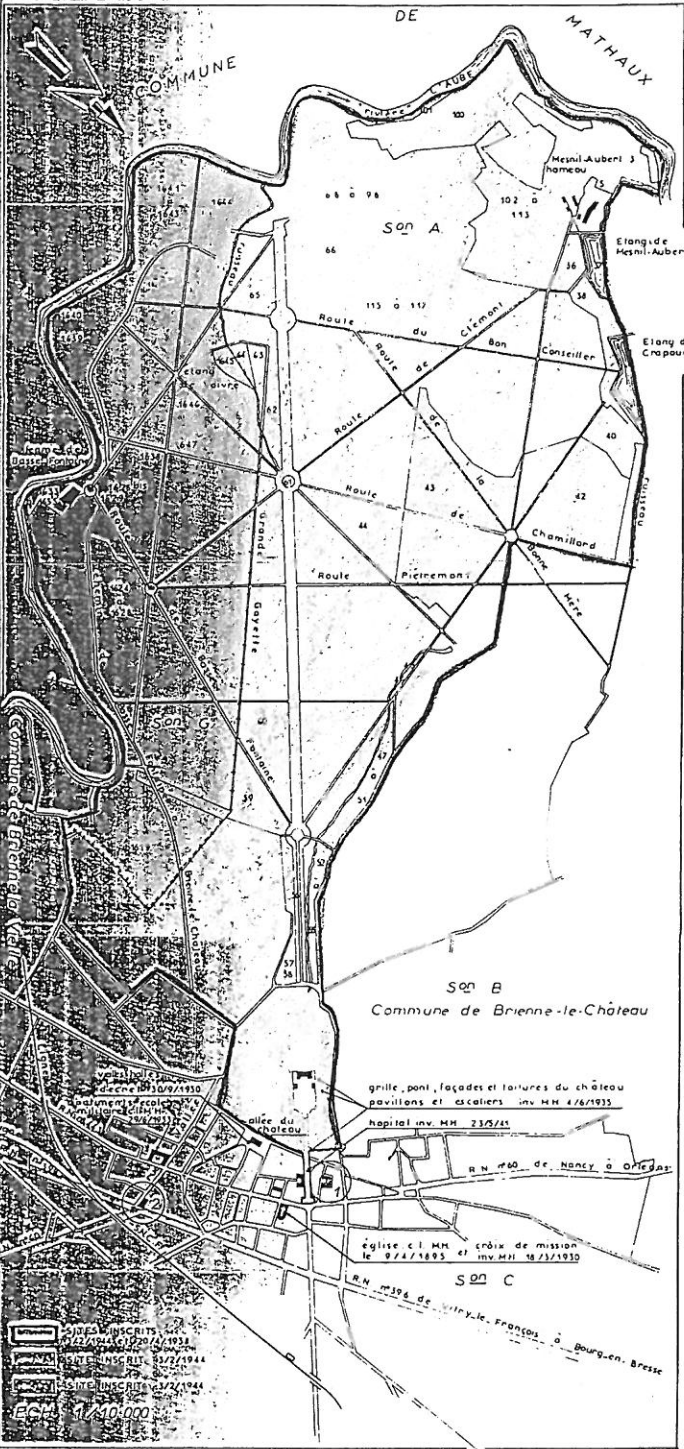


1931 - Sites inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 Section A : 13, 2, 29 à 38, 40, 42, 43 à 66, 68 à 98, 100 à 113, 115 à 117, 119.
 Commune de BRIENNE LA VIEILLE
 Section C : 1619, 1624^{bis}, 1626, 1628^{bis}, 1629, 1633 à 1649.
 Arrêté du 27 FEVRIER 1944

1936 - Sites inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 Arrêté du 20 AVRIL 1936

1944 - Sites inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 Section C : 440, 443, 444, 445.
 Arrêté du 2 FEVRIER 1944

1944 - Sites inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 Section C : 440, 443, 444, 445.
 Arrêté du 2 FEVRIER 1944



Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 l'ensemble formé par la totalité du parc du château de Brienne Communes de Brienne-le-Château et
 de Brienne-la-Vieille (AUBE) avec les terrains constituant la perspective postérieure du château
 limités à l'Est par la route nationale n° 40.

Parcelles cadastrales visées :
 Commune de BRIENNE-LE-CHATEAU,
 Section A : 1, 3, 5, 36 à 38, 40, 42, 43 à 66, 68 à 98, 100 à 113, 115 à 117, 119.
 Commune de BRIENNE-LA-VIEILLE,
 Section C : 1619, 1624, 1626, 1628 bis, 1629, 1633 à 1649.

Arrêté du 3 FÉVRIER 1944

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 la pelouse et l'avenue du château de BRIENNE (AUBE) comprenant la grande pelouse située devant
 le château, l'avenue principale et les rangées d'arbres qui limitent cette pelouse en face de la
 grille d'honneur ainsi que l'avenue s'étendant depuis le cour d'honneur jusqu'à la route nationale
 n° 40.

Arrêté du 20 AVRIL 1924

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 la Grand-Cour à BRIENNE-LE-CHATEAU (AUBE)
 Parcelles cadastrales visées : de Brienne le Château section C. N° 439, 440, 443, 444, 445,
 447, 450, 451, 452, 454, 456, 457.

Arrêté du 3 FÉVRIER 1944

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général
 l'ensemble formé par le château de Brienne-le-Château et de la rue VALLEU à BRIENNE-LE-CHATEAU (AUBE)
 cadastrés sous les n° 2025 et 2026 dans la section C de BRIENNE-LE-CHATEAU

Arrêté du 3 FÉVRIER 1944